



**NOTRE LUTTE
POUR LA
BRETAGNE**

**NOTRE HISTOIRE
NOS IDÉES - NOS BUTS**

LES ÉDITIONS DU P. N. B. RENNES

1942

N° 7

Prix : 3 francs

HOR STOURM

EVIT BREIZ

DANS LA MEME COLLECTION :

| | |
|---|---------|
| A toi, militant breton !..... | 3 fr. |
| Notre lutte pour la Bretagne (1 ^{re} édition).... | épuisée |
| Album du Congrès des Cadres..... | 20 fr. |
| Une nouvelle génération bretonne, par Alain LE BANER | 5 fr. |
| Notre lutte pour la Bretagne (30 ^e mille)..... | 3 fr. |

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

| | |
|---|--|
| Petite Histoire de Bretagne, par C. DANIO | |
| War raok ! Chansons de marche..... | |

« La vraie Bretagne va naître ; elle est celle de demain ; elle est, du fond des vieux siècles armoricains, l'immense cri d'espérance de tous les cœurs bretons, leur incessant appel à la justice et à la liberté. »

Emile MASSON,

ANTÉE

Les Bretons et le Socialisme (1912)



R. DELAPORTE

Pennrener Strollad Broadel Breiz

TUD VA BRO,

Lennit erdat al leurig-mañ. Evitañ da veza bet savet e galleg, ne kavot ano ennañ nemet eus Breiz, gwir Vro ar Vretoned.

N'omp ket, ni, ar re ziweza eus ar Vretoned-se. Nann, Breiz hor Bro ger n'eo ket bet marvet, daoust da labour kuz he enebourien divez. He bugale a drid hag a drido c'hoaz gant ar garantez outi, ha, pa soñjomp en amzer da zont digor frank bremañ dirazi, e stag hor gwad da virvi. Da bep hini ac'hanomp e fell labourat diouz e wella, ha labourat start evit diskouez piz hor menoziou d'hor c'henvroiz.

N'eo ket er skol eo, siouaz, hoc'h eus desket Istor ho Pro, hoc'h eus desket lenn ha skriva Yez ho Pro : Ar Brezoneg ! Ha setu perak eo ret d'eomp-ni hag hon eus « adkavet Breiz » lakaat dirak ho taoulagad ar pezh hon eus desket hon-unan araok. E galleg e vo, siouaz, da

c'hortoz ober gwelloc'h pa vezo, a-benn ar fin,
anavezet hor Yez.

Istor « Strollad Broadel Breiz » a gendalc'h
Istor Breiz. Bez' ez eo e gwirionez, « Hor Stourm
evit Breiz ».

Bretoned, va breudeur,

Labourerien-douar ha tud a vor, koulz ha
tud ar c'hêriou, ha samma a reot ho lod ?

Prederiit kenteliou an Istor, hag heuilhit hor
Roudou. Roudou an Tadou-Koz eo, galv ar Gwad
hag ar Ouenn.

Evit eur vuhez well,

BEVET BREIZ !



QUINZE SIÈCLES D'HISTOIRE

Il n'est pas inutile
de commencer cet ex-
posé de la lutte du
Parti National Breton
par un bref résumé
de l'histoire de notre
pays. Si nous combat-
tons, en effet, si nous
jetons toutes nos for-
ces dans la balance
pour faire triompher
notre droit, c'est que,
confiants dans notre
avenir, nous sommes
forts de notre passé.

L'INDÉPENDANCE

Il y a quinze cents ans, des hommes, plutôt que
de se soumettre à l'envahisseur, préférèrent s'exiler
et quittèrent leur pays, la Grande-Bretagne. Ils
vinrent débarquer sur notre sol qui s'appelait alors

l'Armorique et qu'ils débaptisèrent pour lui donner le nom de Bretagne. Ces hommes-là, des Bretons, ce sont nos pères. C'est à eux que nous devons d'être ce que nous sommes. Nous n'avons donc aucun lien de parenté ou de race avec ceux qui allaient devenir les Français et qui sont un mélange de Ligures, d'Ibères, de Gaulois, de Romains et de Germains.

Les Bretons installés en Armorique s'organisèrent et formèrent un royaume qui atteignit son apogée sous les règnes de Noménoë, Erispoë et Salomon et dura jusqu'au ¹⁰ siècle.

À cette époque, les Normands envahirent la Bretagne comme ils envahissaient cette région qui par la suite devait s'appeler la Normandie. Notre pays fut dévasté; mais un chef énergique, Alain Barbe-Torte, organisa la défense, mit les Normands en fuite et restaura l'Etat breton en lui donnant une forme renouvelée (987).

Le nouveau régime dura six cents ans. Pendant cette longue période, notre pays connut un essor magnifique dans tous les domaines. La Bretagne, bien longtemps avant l'Angleterre ou la France, avait réalisé une sorte de monarchie constitutionnelle où le souverain partageait le pouvoir avec des organismes chargés de le conseiller et de le guider. Sous cette sage direction, la Bretagne bénéficia d'une



prospérité dont on a peine aujourd'hui à se faire une idée. La marine marchande bretonne était une des premières du monde et portait notre pavillon sur toutes les mers connues. Notre agriculture était florissante et les paysans ne subissaient pas cette odieuse condition du servage qui, en France, les réduisait au sort de misérables esclaves. Des industries nombreuses et prospères faisaient la richesse de nos cités. Tout le peuple jouissait d'un bien-être matériel et de libertés que les autres Etats de l'Europe ne devaient partager que longtemps après nous.

Alléchée par cette activité, la France voulut nous asservir. Elle lança ses armées contre la Bretagne. Nos alliés ne purent nous porter secours, ou vinrent en trop petit nombre et les forces bretonnes furent vaincues à Saint-Aubin-du-Cormier, le 28 juillet 1488. La France nous imposa alors une sorte de protectorat.

Ce protectorat ne satisfaisait pas encore le roi de France. Il entreprit d'unir la Bretagne à son royaume. Après une héroïque résistance, nos armées succombèrent sous le nombre. Le roi de France fit enlever la Duchesse Anne, notre dernière souveraine et, bien qu'elle fût mariée à un prince étranger, il l'épousa. Pour parachever la destruction de notre indépendance, un autre roi de France, François I^{er}, à force d'intrigues et de menaces, fit accepter l'Union de la Bretagne et de la France. Cette union ne se fit pas toutefois sans conditions : un traité passé entre le roi de France et des Etats de Bretagne garantissait pour toujours la constitution particulière de la Bretagne. Cela se passait en 1532.

L'AUTONOMIE

De cette date jusqu'à la Révolution de 1789, c'est-à-dire pendant 250 ans, la Bretagne bénéficia donc d'un régime d'autonomie dans le cadre du royaume de France. Ce n'était plus l'indépendance, mais ce n'était pas encore le régime que nous subissons maintenant. La Bretagne conservait une administration particulière. Elle possédait une sorte de Chambre des Députés qui s'appelaient les Etats de Bretagne et qui veillait soigneusement au maintien de nos libertés. Par le traité de 1532, en effet, la France avait pris un certain nombre d'engagements solennels : les Bretons ne combattraient pas en dehors de Bretagne ; les fonctionnaires de Bretagne seraient tous Bretons ; aucun impôt ne pourrait être levé en Bretagne sans le consentement des Etats ; une partie de ces impôts serait utilisée en Bretagne ; etc...

A défaut d'une indépendance complète, ce régime d'autonomie aurait été supportable si la France avait respecté les termes du traité et tenu sa parole. Mais les rois de France essayèrent sans cesse de



diminuer nos libertés. Aussi cette période de deux siècles et demi est-elle agitée de nombreuses révoltes. Les Etats de Bretagne protestaient officiellement contre les agissements du pouvoir royal ; les seigneurs se liguèrent entre eux et sollicitaient même parfois l'appui des puissances étrangères ; et le peuple de Bretagne lui aussi, dans les campagnes ou dans les villes, n'hésitait pas à prendre les armes pour défendre les libertés auxquelles il était attaché.

L'ANNEXION

Au milieu de ces luttes, les années passèrent. Vint la Révolution de 1789. Décidé à en finir avec le patriotisme et l'esprit d'indépendance des Bretons contre lesquels le pouvoir royal s'était cassé les ongles, le nouveau régime supprima illégalement la constitution particulière de la Bretagne en violation du traité d'union et découpa notre pays en cinq tronçons qu'il appela départements. Le nom de Bretagne fut effacé sur les cartes du monde.

Nos pères, comparant le sort qui leur était fait par la Révolution avec le statut d'autonomie qui leur assurait des libertés sans doute insuffisantes et incomplètes mais néanmoins précieuses, crurent que, pour retrouver ces libertés, il fallait rétablir le pouvoir royal sous lequel elles avaient pu subsister. Ils décrochèrent à nouveau les fusils et les faux et luttèrent pour Dieu, pour la Bretagne et pour le roi. Ce fut la Chouannerie que la Révolution noya dans le sang.

Dans ces combats, la Bretagne perdit les meilleurs de ses fils. Les guerres de l'Empire vinrent encore aggraver la saignée et firent périr des dizaines de milliers de Bretons sur tous les champs de bataille de l'Europe.

Pendant une vingtaine d'années la Bretagne silencieusement refit ses forces, repeupla ses foyers déserts, releva ses ruines. Et quand tout fut à peu près remis en état, les Bretons recommencèrent à combattre pour leur pays. Par la plume ou par la parole, séparément ou dans leurs associations, des historiens, des savants, des poètes, des industriels, des paysans proclamèrent que notre pays subissait un sort injuste, que nous avions le droit d'être libres et qu'un jour cette liberté brillerait à nouveau pour nous.



Toutes les protestations se heurtaient à la mauvaise volonté du Gouvernement français qui était trop heureux de posséder la Bretagne et d'en tirer des matières premières, des manœuvres pour ses usines et surtout des soldats pour ses guerres.

Le Breton a toujours été courageux. Sur les champs de bataille il sait se conduire en héros et c'est grâce aux Bretons — les marins et ceux de la coloniale — que la Troisième République a conquis son

immense empire. Partout dans le monde le Breton est allé verser son sang, mais le bénéfice était pour les autres. En Grèce ou au Mexique, sous Napoléon III, en 1870-71, à Madagascar, en Indochine, en Afrique, plus récemment en Syrie et au Maroc, partout les Bretons ont été en avant, jamais ils n'en ont récolté aucun avantage.

Tous ces sacrifices, pourtant si lourds, n'étaient rien en comparaison de ce qui nous fut demandé en 1914-18. Durant ces quatre années de guerre, les Bretons furent constamment aux premières lignes. Aussi la Bretagne, avec ses 240,000 morts, a-t-elle été éprouvée plus que tout autre pays belligérant. Elle a perdu proportionnellement deux fois plus d'hommes que la France.

La victoire des Alliés en 1918, proclamée sous le signe de la libération des petits peuples, n'apporta cependant rien à notre malheureux pays qui fut toujours, comme par le passé, sacrifié dans ses intérêts matériels et opprimé dans sa vie culturelle.

Un nouveau sacrifice lui fut encore demandé en 1939-40. Entraînée dans une guerre imbécile qu'elle n'avait pas voulue et où elle n'avait aucun intérêt, la Bretagne en fit pourtant les frais. Les affectations spéciales, les planques de l'arrière, c'était pour les autres. L'enfer de Dunkerque, la retraite épuisante, c'était pour les Bretons. C'est pourquoi les Bretons prisonniers sont proportionnellement deux fois plus nombreux que les Français. On en comptait, en juin 1940, 300.000, soit un Breton prisonnier pour dix habitants, contre 2.000.000 de Français, soit un Français prisonnier pour vingt habitants.

Mais la Bretagne commence à comprendre que, si l'esprit de sacrifice est une noble qualité, lorsque les sacrifices sont consentis perpétuellement par les mêmes cela s'appelle de la sottise. Aussi la Bretagne tout entière sera-t-elle derrière nous le jour proche où nous recouvrerons notre liberté.



L'ÉVOLUTION POLITIQUE DU PARTI

Cette liberté, le Parti National Breton travaille depuis plus de vingt ans à la restaurer.

Dès le milieu du XIX^e siècle, des associations, des revues, des journaux avaient ranimé l'esprit national. Les meilleurs Bretons, groupés dans les sociétés régionalistes, réclamaient « l'autonomie morale et administrative du pays ».

Déjà, avant la Grande Guerre, un Parti Nationaliste Breton, fondé en 1911 par Camille Le Mercier d'Erme

et Jos du Chauchix, s'était affirmé dès sa naissance par une manifestation retentissante, à l'occasion de l'inauguration à Rennes du « Monument de la Honte nationale », le 29 octobre 1911. Mais, après trois ans d'efforts, cette tentative de regroupement des forces bretonnes sur le plan national fut brutalement stoppée par les hostilités.

LE RÉGIONALISME

Pendant cinq ans, la Bretagne se tut. Au lendemain de l'Armistice, en 1919, alors que la France était dans tout l'éclat de sa victoire, trois jeunes Bretons, Henri Prado, Morvan Marchal et Job de Roince fondèrent un journal, *Breiz Atao* (Bretagne toujours), et reprirent, pour les développer et les défendre, les vieilles idées qui sommeillent au cœur de tout bon Breton.

Breiz Atao, dans ses premières années, était régionaliste. Il défendait les droits de la Bretagne dans le cadre français et s'affirmait respectueux des institutions françaises, tout en demandant de les adapter en vue de permettre aux intérêts matériels et moraux de la Bretagne de s'épanouir. Cette modération se justifiait en grande partie par nécessité, car la France était alors assez puissante pour écraser toute idée qui l'eût heurtée de front et aussi parce que, dans ces premières années d'après-guerre, l'opinion publique n'eût pas compris une position plus nette. Mais, en outre, leur attitude n'était pas dictée aux promoteurs du nouveau Mouvement breton par

la seule obligation de biaiser. Elle répondait à leur mentalité véritable. Nouveaux venus dans la lutte, ils pensaient de bonne foi avoir affaire à un partenaire mal informé mais loyal, d'esprit sans doute un peu étroit mais bien-



veillant, et qu'il suffirait de le renseigner, de faire appel à un sentiment plus exact de ses véritables intérêts et de lui demander justice pour obtenir satisfaction.

Très vite, ils s'aperçurent cependant que leur enthousiasme, leur confiance se heurtaient à de bas calculs et à de monstrueux égoïsmes. Très vite, ils comprirent qu'à implorer timidement ils n'obtiendraient rien.

L'AUTONOMISME

Comme ils étaient moins attachés à l'étiquette régionaliste qu'ils s'étaient décernée qu'à la cause même qu'ils défendaient, ils prirent les mesures que leur dictait la conduite du Gouvernement français. L'Union de la Jeunesse Bretonne, *Unvantez Yaouankiz Vreiz*, dont *Breiz Atao* était l'organe, devint, en 1927, le Parti Autonomiste Breton, *Strollad Emrenerien Vreiz*.

Cette transformation était plus qu'un changement

de nom, elle traduisait une évolution dans l'esprit des chefs du Mouvement breton et montrait leur volonté de porter la lutte sur un terrain nouveau avec des armes nouvelles.

D'une part, en effet, les dirigeants de *Breiz Atao*, qui avaient volontairement modéré le ton de leurs réclamations dans l'espoir d'être par là plus sûrement écoutés, s'étaient vus obligés de constater que leur désir de concorde, d'arrangements amiables, restait sans écho dans les milieux français. Ils estimèrent donc inutile de conserver plus longtemps une attitude qui se révélait inefficace et qui commençait à leur peser. Après plusieurs années de travail et de luttes, les hommes de *Breiz Atao* s'étaient rendu compte que le problème breton dépassait le cadre du régionalisme. Cette doctrine, qui était peut-être satisfaisante pour le Berry, la Vendée ou la Champagne, était manifestement insuffisante pour la Bretagne. Le cas de la Bretagne est un cas très spécial et, pour le résoudre, il fallait plus que des réformes régionalistes, il fallait un statut spécial, en l'espèce et au minimum, un statut d'autonomie provinciale dans le cadre de l'Etat français.

D'autre part, en abandonnant le régionalisme pour l'autonomisme, *Breiz Atao* élargissait le débat. De l'échelon local, de l'échelon Région, on passait à l'échelon Etat français. La question bretonne n'est en effet qu'un des aspects du problème beaucoup plus général des minorités nationales.

Dans tous les Etats il existe des noyaux de peuples qui, par leur race, leur langue, leurs coutumes, leur religion, leur histoire, font tache sur

l'ensemble. C'est ce qu'on appelle des minorités nationales, c'est-à-dire des petites nations qui vivent dans le cadre administratif d'une autre nation plus grande.

Les militants bretons reconnurent que la France elle aussi détenait des minorités nationales. Si la partie centrale de la France est habitée par un peuple assez homogène, il n'en va pas de même pour la périphérie. A chaque coin de l'hexagone français existait une minorité nationale, Flandre au nord, Alsace-Lorraine à l'est, Corse, Catalogne et Pays Basque au sud, Bretagne à l'ouest. La réorganisation générale de l'Etat français apparut alors aux dirigeants du Mouvement breton comme la condition première du relèvement de la Bretagne.



Aussi voyons-nous les autonomistes bretons faire alliance avec les autonomistes flamands, alsaciens, corses, basques et occitans en vue d'obtenir, par une action d'ensemble, les réformes de structure qu'ils désiraient puisqu'une action isolée n'avait donné aucun résultat.

Breiz Atao et le Parti Autonomiste Breton vécurent avec cet état d'esprit jusqu'en 1931.

LE NATIONALISME

Cette période de l'autonomisme, si elle n'aboutit pas aux résultats escomptés, entraîna du moins une énorme conséquence, l'affirmation nette et définitive d'une doctrine qui hantait l'âme et le cerveau des militants bretons depuis de longues années : le nationalisme breton.

Les différentes expériences tentées par les chefs du Mouvement breton, avec un esprit de concorde qu'il importe de souligner, leur avaient permis de se rendre compte de deux faits capitaux :

— d'une part, le problème breton dépasse le cadre régional, ce qui amena l'abandon du régionalisme ;

— d'autre part, il dépasse le cadre provincial et s'avère seul de son espèce dans l'Etat français, ce qui amena l'abandon de l'autonomisme au profit du nationalisme.

L'idée — intéressante en soi — de coaliser les minorités nationales de France devait dans la pratique se révéler inefficace. Trop de différences, en effet, séparaient les mouvements qu'on avait voulu grouper. Au contraire de la Bretagne, toutes les autres minorités — Alsace-Lorraine, Flandre, Corse, Catalogne, Pays Basque — pouvaient s'appuyer sur des masses de même race, de même langue, de même culture vivant près d'eux, en dehors des frontières françaises. Le développement politique de ces minorités était en outre fort inégal, plus avancé en Alsace-Lorraine qu'en Bretagne, il l'était partout

ailleurs infiniment moins. Enfin, le traitement que leur appliquait l'Etat français variait lui-même beaucoup avec les contrées. La Bretagne, au milieu des autres minorités de France, offrait une physionomie toute spéciale. Elle présentait un cas unique. C'est de la prise de conscience de ce particularisme que date véritablement le nationalisme breton.

La grande originalité du nationalisme breton, c'est de constituer une doctrine, alors que l'autonomisme et le régionalisme étaient plutôt des programmes.

Tandis que l'autonomisme et le régionalisme préconisaient, en les justifiant par des raisons surtout matérielles, un certain nombre de remèdes qui eussent abouti à une amélioration du sort de la Bretagne, le nationalisme établissait de façon indiscutable les raisons de tous ordres : historique, géographique, ethnique, politique, culturel, économique, etc... qui font que la Bretagne présente une physionomie absolument originale, que la Bretagne est une nation et qu'elle possède, comme toute nation, des droits imprescriptibles.

Quant au programme proprement dit, les chefs du Mouvement breton s'abstenaient d'en préciser les détails, fournissant en cela une preuve nouvelle de cet admirable sens des réalités politiques qui les avait toujours guidés. Il leur suffisait de déclarer que la Bretagne avait tous les droits, y compris celui de se séparer de la France si elle le jugeait bon.



mais qu'elle bornerait l'exercice de ce droit à ce qui lui serait strictement indispensable.

Cette position si nette, si franche, si réaliste fut maintenue sans aucun changement pendant près de dix ans et elle dure encore. Combien de partis politiques pourraient revendiquer un mérite analogue ?



Il ne faudrait du reste pas croire que, pour avoir élaboré la doctrine du nationalisme breton, les chefs du Mouvement soient restés de purs doctrinaires, éloignés des réalités matérielles. En établissant cette doctrine de défense et de justification des droits absolus de la Bretagne Nation, nos chefs avaient voulu présenter le problème breton sous son véritable aspect et l'élever au-dessus des querelles d'opportunité ou de modes politiques, mais ils n'entendaient pas borner là leur activité. A de très nombreuses reprises, lorsque les événements semblaient faire croire à une compréhension plus large de la part du Gouvernement français, ou bien lorsque certains litiges prenaient un caractère plus aigu, le P. N. B. proposa des « projets de réformes immé-

diates » qui pouvaient s'intégrer dans la machine administrative française, sans en démolir les rouages. En outre, le souci constant du Parti fut d'attirer l'attention des Pouvoirs publics sur les dangers immédiats que leur politique faisait courir à la Bretagne.

LE COMBAT POUR LA LANGUE

Nul Breton n'ignore l'existence de la langue bretonne. Le breton est une langue véritable et non un patois. Il n'y a rien de commun entre le français et le breton qui sont aussi dissemblables que le français et l'allemand ou le français et l'anglais.

Cette langue bretonne est parlée par environ 1.200.000 personnes dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, à l'ouest d'une ligne allant de Saint-Brieuc à Vannes.

Malgré ses ressources, malgré sa richesse, malgré le nombre de ceux qui le parlent, jamais le breton n'a été admis à l'école par le Gouvernement français. M. de Monzie, alors qu'il était Ministre de l'Instruction publique, allait même jusqu'à dire : « Pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne doit disparaître. » Cette déclaration brutale reflète bien l'esprit du gouvernement qui s'est toujours opposé à ce que le breton fût enseigné.

Il y avait là une injustice d'autant plus criante que, de toutes les langues parlées en Europe, le breton est la seule qui soit exclue de l'enseignement. Bien mieux, la France enseignait l'allemand aux

petits Alsaciens-Lorrains et le polonais aux fils des mineurs polonais qui travaillaient dans le Nord, mais elle chassait le breton des écoles de Basse-Bretagne.

Bien que son activité fût surtout politique, Breiz Atao n'hésita cependant pas à participer directement à la lutte pour le breton en publiant dans ses colonnes le cours de breton de Roparz HÉMON, les conseils aux écrivains bretons de François VALLÉE, ainsi que de nombreux articles en breton et des études sur la langue bretonne.

Il fit mieux encore. Afin que la lutte pour le breton ne fut pas influencée par les fluctuations politiques, il lança une revue en langue bretonne, *Gwalarn*, qui très rapidement prit une extension considérable en même temps qu'elle devenait indépendante de Breiz Atao qui l'avait créée. Le Parti ne prétend pas inscrire à son actif tout le splendide travail effectué par *Gwalarn* et dont le mérite revient entièrement aux animateurs de la revue. Il importait toutefois de préciser que, si *Gwalarn* a inspiré une pléiade de jeunes écrivains et construit pour l'avenir, c'est le Parti qui a fondé *Gwalarn*. Il est donc juste qu'il soit associé dans une certaine mesure au succès d'une revue qui naquit sous ses auspices.

Le Parti et Breiz Atao ne bornaient pas leur soutien aux seuls groupements qu'ils avaient créés. Les associations ou les revues qui menaient le combat pour la langue bretonne étaient assurées de trouver dans notre journal un porte-parole amical et dans nos membres des propagandistes acharnés. *Dihuanamb*, *Breiz*, *Feiz ha Breiz*, *Ober*, *Ar Falz*, *Ar Brezoneg*

er Skol, Breuriez ar Brezoneg er Skoliou, Herbec'hti Yaouankiz Vreiz, Sav nous trouvèrent toujours à leurs côtés pour les encourager, les soutenir. On peut dire que, sans l'ardeur que le Parti insufflait à la jeunesse bretonne, l'existence et la diffusion de ces revues, journaux ou groupements aurait été sinon compromise, du moins rendue plus difficile.

Cependant le Parti affirmait que la question de la langue était seulement un des aspects du problème breton et qu'une solution satisfaisante ne serait apportée que si l'ensemble du problème était résolu. Les résultats montrent que, là encore, le Parti avait raison.

LA DÉFENSE

DES INTÉRÊTS BRETONS

Les intérêts économiques de la Bretagne ont toujours été délaissés en France au profit des intérêts des viticulteurs du Midi ou des industriels du Nord, de l'Est et de la région parisienne.

UN PAYS SACRIFIÉ

Cette situation est due principalement à des raisons d'ordre économique et d'ordre politique.

Au point de vue politique, le Midi était beaucoup

A la Chambre des Députés :

Un député du Midi représentait 30 à 40.000 habitants.

Un député breton représentait 70.000 habitants.

C'est-à-dire qu'un Méridional avait autant de droits que deux Bretons.

Au Conseil National nommé par le Maréchal Pétain :

Nos 8 conseillers représentent chacun 390.000 habitants.

Les 200 conseillers français représentent chacun 195.000 habitants.

Là encore un Français vaut deux Bretons.

EN TEMPS DE PAIX, NOUS SOMMES DEUX FOIS PLUS MAL REPRESENTES.

EN TEMPS DE GUERRE, NOUS SOMMES DEUX FOIS PLUS SACRIFIES.

plus représenté au Parlement que la Bretagne par suite du découpage des circonscriptions et de la faible natalité des départements méridionaux. Alors qu'un député du Midi représentait en moyenne 30 à 40.000 habitants, un député breton en représentait 70.000. La Bretagne avait donc deux fois moins de députés qu'elle n'aurait dû si la même règle avait été appliquée dans le Midi et en Bretagne. Les Bretons étaient moins bien représentés et moins bien défendus à la Chambre que les Méridionaux.

Cette infériorité politique était aggravée par une infériorité économique. Dans le Midi, une culture l'emporte sur toutes les autres, celle de la vigne ; dans le Nord, l'Est et la région parisienne, les industries constituaient des blocs économiques et financiers considérables qui possédaient d'immenses moyens de pression sur le Gouvernement. Devant ces masses se trouvait une Bretagne où la culture est très diverse, où la pêche a conservé presque partout son caractère artisanal, où l'industrie ne vit dans l'ensemble qu'avec de petits capitaux. Par suite de ces circonstances il devenait impossible de constituer, en face des viticulteurs ou des industriels français, un bloc puissant de défense des intérêts bretons. Aussi, chaque fois que des dispositions législatives ou des accords commerciaux devaient faire des victimes, ces victimes étaient-elles fatalement des Bretons.

Enfin, la Bretagne est surtout agricole et maritime, puisque 75 % de sa population vit de la terre ou de la mer, tandis qu'en France la population paysanne ne dépasse pas 48 %. Donc, en défendant les intérêts

français prépondérants, c'est-à-dire les intérêts des industriels, le Gouvernement français lésait nécessairement les intérêts bretons prépondérants qui, eux, sont agricoles et maritimes.

Pour tous ces motifs et pour certains autres parmi lesquels il faut signaler une très nette mauvaise volonté du Gouvernement français à l'égard de la Bretagne, notre vie économique se trouvait fortement défavorisée et même entravée.

L'AGRICULTURE

Nos paysans ont souffert et souffrent encore de la législation française qui n'était pas faite pour eux, mais qui visait toujours, au contraire, à satisfaire les masses électorales des villes, et dont les effets les plus notables sont la non-réalisation de la loi dite de « plus-value » en faveur du fermier sortant, les entraves apportées à l'accession des cultivateurs à la propriété, l'absence d'un enseignement agricole scolaire et post-scolaire, les encouragements à l'émigration des ruraux vers les villes ou vers certains départements dépeuplés du Midi.

Ils souffrent aussi de l'abandon où les dirigeants français ont laissé les campagnes au point de vue de leur équipement en eau, en électricité, en chemins ruraux, en bâtiments neufs, etc...

On nous dira que les paysans français étaient comme les Bretons victimes de cet état de choses. Si c'était exact, il n'en resterait pas moins que la classe paysanne représentée en Bretagne un facteur économique et social plus important qu'en France.

Enez Eusa
Ile d'Ouessant

bro-leon
Brest
st'ér Elorn

Kastell-Pad
st' Pol de Léon

Montroulez
Morlaix

Enez Seun
Ile de Sein

st'ér Aon
Carhaix

KEMPER
st'ér Odeo

bro-germe
Kemperle

bro-wened
VANNES

bro-st brieg
st' BRIEG
st' BRIEG

Dinan

bro-zol
Dol

Fougères
Foujera

st' Aubin du Cornier
st' Albin an Hiliber
Vitré

Rennes

bro-roazon
Roazon

Switreg

bro-st malo

Ballon
Redon

Châteaubriant

Kastell-Briant

Questembert
Kistreberc'h

La Vilaine

bro-naoned

st' Nazaire
st' Nazer

NANTES
NAONES

La Loire El

Enez Groc
Ile de Groix



BREIZH-BRETAGNE

- ⊙ Evêchés
- Villes principales
- Limites des Evêchés
- +++++ Limites du Breton



Mais, en outre, il est faux de dire que les paysans bretons étaient logés à la même enseigne que les paysans français. Parmi ces déshérités que constituait en France les paysans, les paysans bretons étaient encore traités en parents pauvres.

En 1922, sur un crédit de près de 18 millions accordé pour travaux d'hydraulique, la Bretagne, qui aurait dû recevoir environ un million et demi, ne toucha que 376.105 francs, soit le quart de ce qui lui revenait normalement. Aussi, en 1937, 13 % seulement des communes bretonnes étaient-elles pourvues d'adduction d'eau alors que cette proportion atteignait 35 % pour la France et même 100 % dans certains départements méridionaux. La situation est identique en ce qui concerne l'électrification des campagnes. La consommation d'électricité en Bretagne est 5 fois plus faible qu'en France, 12 fois moindre que dans le Pas-de-Calais, 14 fois moindre que dans la Meurthe-et-Moselle, 30 fois moindre que dans les Hautes-Pyrénées et 61 fois moindre que dans la Savoie.

Certaines des mesures prises par le Gouvernement français touchaient uniquement les paysans bretons, ainsi l'abandon de la culture du lin, les entraves apportées à la culture de la betterave à sucre, les mesures douanières faisant fermer les marchés extérieurs aux pommes de terre et aux primeurs de Bretagne.

Pour en terminer avec ce court aperçu des griefs élevés par les paysans bretons, rappelons des faits tout récents et qui continuent à exercer leurs ravages, nous voulons parler des réquisitions. La Bretagne

pourvoit à la plus grande partie du ravitaillement de Paris et des grandes villes de la zone occupée. Ces réquisitions, effectuées à tort et à travers, sans souci de préserver l'avenir du cheptel breton, s'accompagnent d'un cortège de vexations, de brimades et d'injustices de toutes sortes. Tous ces sacrifices sont imposés sans aucune contrepartie. Les paysans bretons ont tout donné. Ils n'ont pas reçu en échange un seul sac d'engrais. En 1941, une taxation sévère est venue régler les prix des denrées agricoles au moment où les primeurs du Midi allaient être remplacées par les primeurs bretonnes. Enfin, tandis que les viticulteurs méridionaux peuvent conserver pour leur usage personnel une partie de leur récolte, les cultivateurs bretons sont contraints, sous menaces, de livrer tout leur blé. On est même allé — cas absolument unique dans le territoire soumis à la juridiction de l'Etat français — jusqu'à diminuer d'un tiers la ration de pain des cultivateurs de Bretagne pendant tout le mois d'avril 1942, sans doute pour les remercier d'avoir nourri une bonne partie de la France depuis l'armistice. Encore une nouvelle preuve de la sollicitude des Pouvoirs publics à l'égard des paysans bretons.

LA MARINE ET LA PECHE

Ce qui est vrai pour les paysans l'est peut-être davantage encore pour les marins car, si la France se moque pas mal de son agriculture, elle se désintéresse encore plus totalement des choses de la mer.

Quand elle consent toutefois à accorder quelques subsides à ses ports, ce ne sont jamais les ports

bretons qui en bénéficient. On a dépensé et on dépense encore des millions pour Le Havre, pour Bordeaux, pour Marseille, sans compter d'autres ports de moindre importance, mais nos ports de pêche et de commerce ont toujours été délaissés. Leur équipement est dérisoire et insuffisant pour les nécessités du trafic. Enfin, on se rappelle que M. Léon Meyer, Maire du Havre et Ministre de la Marine Marchande, enleva à Saint-Nazaire la tête des lignes vers l'Amérique centrale et du Sud, en 1932, pour la reporter au Havre. De même l'activité du port de Saint-Malo a été réduite à zéro par suite de l'impossibilité des exportations de légumes vers l'Angleterre et des importations de charbons gallois.

Les goémonniers n'ont pas oublié non plus l'affreuse misère qui s'abattit sur eux en 1936 lorsque la politique douanière de la France engorgea le marché d'iode japonais.

Nos pêcheurs ne sont pas mieux partagés. Sous la pression des viticulteurs du Midi, le Gouvernement français prit, en 1922 et en 1933, des mesures pour restreindre les importations de vins de Porto. Le Portugal, en représailles, taxa la morue bretonne de telle façon que ce débouché nous fut pratiquement interdit, puis le Gouvernement français permit l'entrée massive de conserves de sardines portugaises, ce qui aggrava la situation déjà précaire des sardiniers. L'année suivante, un accord analogue fut passé avec l'Espagne, toujours sur le dos des pêcheurs bretons.

Aujourd'hui, on leur demande d'affronter les mines, les avions et les sous-marins anglais, mais les deux tiers de leur pêche vont à Paris. On leur dispute

en outre avec âpreté les rations de viande et de pain et on ne leur donne pas de carburant pour leurs sorties.

L'INDUSTRIE ET LES VOIES DE COMMUNICATION

La Bretagne, pour beaucoup de Bretons, c'est un pays agricole et maritime sans industrie notable. S'il en est ainsi, c'est par suite de la mauvaise volonté du Gouvernement français.

Le sous-sol de Bretagne est aussi riche et peut-être même plus riche en minerai de fer que la Lorraine, mais le Gouvernement français, poussé par le Comité des Forges, s'est toujours opposé à l'exploitation de ces gisements, parce qu'il fallait préserver les mines de Lorraine contre une concurrence qui serait vite devenue dangereuse.

Une autre source de richesse pour la Bretagne, c'est la force des marées utilisée à produire de l'électricité. Une expérience a été tentée à l'Aber-Vrac'h. Elle a été sabotée par le Gouvernement français qui, après avoir promis une subvention de dix millions, refusa de rien donner.

En 1932 avait été élaboré un plan de grands travaux qui prévoyait un crédit de 7 milliards 800 millions. Si ce budget avait été réparti équitablement d'après le chiffre de la population, la Bretagne aurait reçu 600 millions. En réalité elle ne toucha que 90 millions, c'est-à-dire presque 7 fois moins que ce qui lui était dû en bonne justice.

Si nous abordons le problème des voies de communication, la même malveillance se manifeste. Depuis quelques années, les grandes routes sont à peu près convenables, mais les routes secondaires et les chemins ruraux sont laissés dans un état lamentable.

LE BRETON

paie 2 fois plus d'impôts
possède 2 fois moins de chemins de fer
possède 2 fois moins de routes
possède 2 fois moins de canaux
brûle 5 fois moins d'électricité
reçoit 7 fois moins de subventions
que LE FRANÇAIS

Le système des canaux bretons est incomplet et ne mène nulle part. Ces canaux sont trop étroits, souvent envasés, coupés d'écluses trop nombreuses. Enfin, le plus grand de nos canaux, celui de Nantes à Brest, est rendu inutilisable depuis plus de dix ans par suite de sa coupure par un barrage à Guerlédan.

Le réseau de chemins de fer est mal tracé et insuffisant. Alors que la France possède 1.285 mètres de voie normale pour 1.000 habitants, la Bretagne en a seulement 685 mètres, soit deux fois moins. Aussi notre pays est-il obligé de compenser cette insuf-

fisance par des chemins de fer départementaux qui sont à la charge des départements au lieu d'être à la charge de l'Etat comme les chemins de fer à voie normale.

Si la Bretagne reçoit très peu, par contre elle donne beaucoup, puisque les cinq départements bretons ont versé une année, au seul titre de l'enregistrement, trente millions de plus que quinze départements méridionaux. Cependant, le département du Lot touche sept fois plus qu'il ne verse et une petite commune de la Corrèze, Egletons, qui compte 2.000 habitants, a fait exécuter en cinq ans pour 57 millions de travaux à l'aide de subventions de l'Etat.

LE PARTI SEUL PROTESTATAIRE

Si tous ces faits et bien d'autres que le cadre de cette brochure nous oblige à passer sous silence sont aujourd'hui connus du grand public, c'est à *Breiz Atao* et au Parti National Breton qu'on le doit. *Breiz Atao* n'a pas cessé de signaler ces scandales, de dénoncer les profiteurs et de réclamer justice pour la Bretagne sacrifiée.

S'il est possible de dresser actuellement le tragique tableau des méfaits de la France en Bretagne, ce n'est pas en feuilletant les collections de *l'Ouest-Eclair*, du *Phare de la Loire* ou de la *Dépêche de Brest*. Tous ces journaux se sont tus quand ils auraient dû parler. Un seul journal, *Breiz Atao*, un seul groupement, le Parti National Breton, se sont levés pour protester contre les résultats de la politique française en Bretagne et essayer d'arrêter notre pays sur le chemin de la ruine où il était entraîné.

GUERRE A LA GUERRE

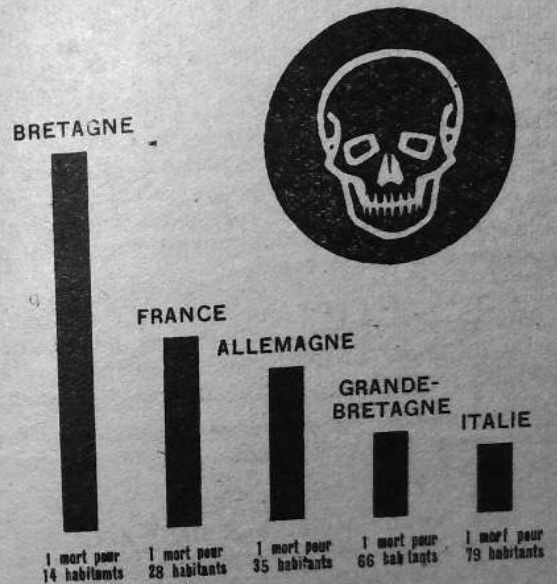
De toutes les campagnes du Parti National Breton, la lutte contre la guerre fut celle qui toucha le plus l'opinion publique en Bretagne. Depuis 1937, le mot d'ordre était : « *Devant la guerre qui vient, faisons la Bretagne libre pour qu'elle soit neutre !* » L'action du Parti remporta un tel succès que le Gouvernement français, alarmé, persécuta nos adhérents et nos amis comme jamais encore il ne l'avait fait, sans d'ailleurs réussir à étouffer un cri d'alarme dont l'expérience devait montrer qu'il était pleinement justifié.

LA LEÇON DE 14-18

Si les militants bretons se dressaient aussi farouchement contre les menées bellicistes du Gouvernement français, ce n'était pas par pacifisme bêlant, par lâcheté ou par peur. Un grand nombre de membres du P. N. B. étaient d'anciens combattants que leurs blessures éloignaient pour toujours des champs de bataille. S'ils craignaient, ce n'était pas pour eux-mêmes, mais pour le peuple breton, car ils savaient qu'une guerre où la France serait engagée signifierait nécessairement un massacre de Bretons.

Dans le court aperçu qui a été consacré à l'Histoire de Bretagne au début de cette brochure, l'énormité du sacrifice demandé aux Bretons a déjà été soulignée. Il est utile cependant d'y revenir. Au cours des cinquante-deux mois de la Grande Guerre, la Bretagne a perdu 240.000 hommes, sans compter

L'IMPOT DU SANG



Proportion des morts ou disparus
1914-1918
Guerre du « Droit »

ceux qui sont morts depuis par suite de blessures ou de maladies contractées au front. Ce chiffre impressionnant prend toute sa signification quand on le compare au chiffre des pertes des autres belligérants. On s'aperçoit alors que la Bretagne a perdu 1 habitant sur 14, la France 1 sur 28, l'Allemagne 1 sur 35, l'Angleterre 1 sur 66, l'Italie 1 sur 79. On voit par là que non seulement la Bretagne a perdu, proportionnellement à sa population, plus que tout autre, mais encore que la Bretagne a subi des pertes proportionnellement deux fois plus considérables que la France qui, pourtant, avait fourni le plus gros effort dans cette guerre.

On conçoit donc que les nationalistes bretons, soucieux avant tout de l'avenir de leur pays et de la sécurité de leurs compatriotes, se soient inquiétés devant les menaces de guerre qui grossissaient.

Suivant de près les événements politiques, Breiz Atao ne cessa, au cours de son existence, de dénoncer la diplomatie française dont les conceptions ne favorisaient en rien l'établissement ou le maintien d'une paix durable en Europe. Breiz Atao, sans se décourager, luttait contre l'esprit du traité de Versailles qui avait multiplié les foyers de guerre, réclamait justice pour les minorités opprimées et stigmatisait l'intransigeance française qui conduisait lentement mais sûrement à un conflit général. Il serait trop long de rappeler ici en quelles circonstances et en quels termes Breiz Atao a protesté. Nous nous bornerons à évoquer l'attitude du Parti National Breton pendant les deux plus récentes alertes, dont la dernière devait aboutir à la guerre.

« PAS DE GUERRE POUR LES TCHEQUES ! »

L'affaire de la Tchéco-Slovaquie est encore trop proche pour qu'il soit nécessaire d'en retracer même les grandes lignes. Alors que l'opinion française, tendue et excitée par une presse stipendiée, s'affolait devant l'imminence du conflit, Breiz Atao travaillait à mettre un peu de clarté dans l'esprit de nos compatriotes victimes de la psychose de guerre. Il ramenait l'affaire à ses justes proportions et surtout insistait sur le fait que la Bretagne n'était intéressée en rien dans cette guerre où la France serait fatalement vaincue. Le 6 mars 1938, Breiz Atao imprimait :

« La France va donc au désastre en se gargarisant de mots sonores. »

Et il ajoutait dans ce même numéro :

« Notre peuple mérite mieux que le sort où la France l'entraîne. »

Le 1^{er} mai, Breiz Atao écrivait encore :

« La France, dans la prochaine guerre, sera vaincue. »

Pour appuyer l'action du journal, des jeunes militants, dans les villes et les villages de Bretagne, couvrirent les murs d'inscriptions telles que « LE SANG DES BRETONS APPARTIENT A LA BRETAGNE ! » — « LA BRETAGNE AUX BRETONS ! » — « FAISONS LA BRETAGNE NEUTRE ! » etc... Cette propagande qui touchait le grand public énervait la police française qui précéda une nuit à l'arrestation

de huit de nos militants qui furent condamnés à vingt mois de prison.

Si le Gouvernement français avait cru par ces arrestations effrayer le Parti, il s'était trompé car, le mois suivant, en août 1938, *Breiz Atao* affirmait encore en première page :

« **Pas de guerre pour les Tchèques, le sang des Bretons appartient à la Bretagne.** »

A Guingamp, le 28 août, le Congrès du Parti déclarait que le premier point de l'action extérieure du Parti était « *la propagande contre la guerre tueuse de Bretons* ». Enfin, au début de septembre, une immense affiche répandue dans toute la Bretagne déclarait encore : « **PAS DE GUERRE POUR LES TCHEQUES !** »

Effrayé de cette protestation grandissante qui risquait de mettre en échec sa politique belliciste, le Gouvernement français décida d'inculper le Directeur du Parti, F. Debauvais, et le Rédacteur en Chef du Journal, O. Mordrel, sous prétexte de « menées contraires à l'intégrité du territoire national ». F. Debauvais fut condamné à un an de prison, O. Mordrel à la même peine avec sursis et chacun à 2.000 francs d'amende, soit 22.000 francs avec les décimes.

Ainsi, pour avoir combattu la guerre, le Parti avait récolté 56 mois de prison et plus de 45.000 francs d'amende. Mais la protestation continuait.



Le Drapeau Breton se compose :
d'un champ d'hermines près de la hampe et de neuf bandes horizontales alternativement blanches et noires

Le champ d'hermines rappelle les armoiries de la Bretagne.

Les cinq bandes noires symbolisent les cinq évêchés ou pays de Haute-Bretagne : Nantes, Rennes, Dol, Saint-Malo, Saint-Brieuc.

Les quatre bandes blanches symbolisent les quatre évêchés ou pays de Basse-Bretagne : Tréguier (Trécor), Saint-Pol (Léon), Quimper (Cornouaille), Vannes.

LA GUERRE POUR DANTZIG

L'affaire tchécoslovaque une fois réglée, une autre cause de conflit surgissait en effet à l'Est, le litige de Dantzig, envenimé par l'intransigeance polonaise qu'entretenait soigneusement la diplomatie franco-britannique.

Inscriptions au coaltar et campagnes de presse tentèrent, comme l'année précédente, d'ouvrir les yeux à nos compatriotes, cependant que la police française essayait vainement d'étouffer les protestations bretonnes en forgeant de toutes pièces de stupides romans où débordait la plus folle imagination.

Un numéro de *Breiz Atao*, celui du 27 août 1939, passera dans l'avenir pour avoir donné des articles véritablement prophétiques. Les événements des trente mois qui suivirent la publication de ce numéro s'y trouvent en effet prédits avec une lucidité étonnante. Qu'on en juge par les extraits que nous publions ci-dessous :

« Un jour prochain désormais, l'opinion des braves gens de France... se réveillera sous l'aiguillon des échecs retentissants de la politique daladiériste et balayera le dictateur de petit format et son équipe qui mènent la France aux humiliations sans précédent et, si la guerre éclatait, à la DEFAITE. »

« Un nouveau gouvernement s'impose pour sauver la France du désastre. »

« En face d'elle (l'Allemagne) LA POLOGNE ISOLEE PROMISE A UN NOUVEAU PARTAGE,

déjà virtuellement abandonnée par ses alliés occidentaux comme le fut la Tchéco-Slovaquie, ne peut plus lui offrir qu'une résistance de principe. »

« Voici comment on peut voir l'évolution de la situation d'ici quelques mois : Pologne réduite à l'état de protectorat sur un territoire réduit à son domaine ethnique, Hongrie unie au Reich d'une manière analogue à la Slovaquie, Bulgarie incorporée dans son système militaires et économique. Yougoslavie également, quoique l'hypothèse de son partage soit à envisager... Grèce et Turquie dominées. Pays Baltes répartis en zones d'influence allemande et russe. Pays Scandinaves réduits à une neutralité plus que bienveillante. Hollande, Belgique et Suisse obligées par prudence de cesser toute compromission avec la France et l'Angleterre. »

« La France... sera complètement encerclée. ELLE DEVRA, OU SE RESOUDRE A FAIRE DES CONCESSIONS ET A COLLABORER AVEC L'ALLEMAGNE OU A SUBIR, A SON TOUR, LE COUP DE GRACE. Car la France est la clé de l'Angleterre. BERLIN AURA BESOIN DES CÔTES FRANÇAISES POUR DOMINER LES ROUTES NAVALES ANGLAISES. LA FRANCE, DANS UN AVENIR PROCHAIN, SE TROUVERA DEVANT LE PROBLEME DU RENVERSEMENT DE SA POLITIQUE TRADITIONNELLE. »

Ainsi, plusieurs mois à l'avance, se trouvaient annoncés les événements que nous avons vu se dérouler depuis plus de deux ans. La position des Etats amis de l'Allemagne, Hongrie et Bulgarie, s'y

trouve précisée, le partage de la Yougoslavie prévu ainsi que la domination de l'Europe par l'Allemagne, l'occupation des côtes françaises et la politique de collaboration après la chute de Daladier.

Il suffira de se rappeler les rodomontades du même Daladier et de Paul Reynaud : « *Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts* », pour saisir de quel côté on trompait le peuple et de quel côté on lui disait la vérité.

Breiz Atao et le Parti National Breton ont fait tout ce qui était humainement possible pour éviter la guerre et empêcher ainsi la France de se suicider. Au lieu de les qualifier de traîtres et de vendus, les Français devraient aujourd'hui féliciter nos chefs de la clairvoyance dont ils ont fait preuve en 1939.

Pour sa lutte contre la guerre, le Parti National Breton a bien mérité de la Bretagne.



LA LUTTE CONTINUE

Les semaines qui suivirent l'armistice permirent de regrouper une partie des vieux militants du P. N. B. que la guerre avait dispersés. Certes, parmi les 300.000 prisonniers bretons, se trouvaient nombre de nos amis et des meilleurs, mais de nouveaux membres, à qui la guerre avait ouvert les yeux, vinrent combler les vides. Après s'être affirmé

à Pontivy, où fut fondé le Conseil National Breton, le 3 juillet 1940, le Parti commença aussitôt son travail de regroupement des forces bretonnes.

LE PARTI ACTUEL

Le premier soin des dirigeants du Mouvement fut de publier un hebdomadaire. *L'Heure Bretonne*, qui depuis deux ans ne cesse de montrer les dégâts que continue à causer en Bretagne la ponction dont la France est morte et d'exposer les remèdes que nous appliquerons pour sauver la Bretagne. Ce journal, dès les premières semaines de sa publication, a connu un succès qui depuis ne s'est jamais démenti. Son tirage lui donne une importance comparable ou supérieure à celle des grands hebdomadaires français, politiques et littéraires.

Quant au Parti lui-même, sous la direction de son Chef actuel, Raymond Delaporte, il prit en quelques mois un essor considérable et développa une organisation remarquable. Des Chefs de département, d'arrondissement, de canton et de commune étendent à toute la Bretagne un réseau serré de responsables qui animent les nombreuses sections du Parti. En dehors de cette organisation politique, des Services d'Entraide, un Bureau d'Etudes Economiques, un Bureau d'Etudes Agricoles, un Bureau d'Etudes Maritimes, un Bureau d'Etudes Ouvrières, des organisations paysannes, ouvrières et maritimes jettent les bases de la future Bretagne libre.

A l'heure actuelle, il est permis d'affirmer, sans aucune espèce de vantardise, que, de tous les partis de lutte qui ont existé en Bretagne, le Parti National Breton est le mieux organisé et le plus nombreux. Il représente par lui-même une force avec laquelle nos adversaires savent qu'ils doivent compter. Cette force du Parti est le meilleur gage de notre succès. Un Mouvement comme le nôtre, qui a donné dans le passé des preuves de sa vitalité et de sa résistance, ne peut pas mourir. Quelle que soit l'attitude de Vichy à notre égard, conciliante ou hostile, un fait est et demeure absolument certain : grâce au Parti National Breton, la Bretagne de demain ne sera pas la Bretagne de 1939.

LA DOCTRINE

La doctrine du Parti National Breton, c'est le Nationalisme breton mis au point par Breiz Atao au cours de ses vingt années d'existence.

Cette doctrine s'appuie sur un certain nombre de faits que voici brièvement énumérés.

La Bretagne est peuplée de Celtes, Celtes continentaux et Celtes insulaires venus de l'île de Bretagne. La Bretagne s'oppose ainsi à la France peuplée d'un mélange de trente-six races. LA BRETAGNE, C'EST UNE RACE.

Le sol de la Bretagne présente à peu près les mêmes aspects d'un bout à l'autre de la presqu'île.

Rien de commun entre la Bretagne et la Beauce, par exemple, ou le Massif Central. LA BRETAGNE, C'EST UNE TERRE.

Dans ce cadre s'est déroulée une histoire différente de l'histoire de la France et dont on a lu un court résumé au début de cette brochure. LA BRETAGNE, C'EST UNE HISTOIRE.

Les Bas-Bretons seuls ont conservé jusqu'à nos jours l'usage de la langue bretonne, mais cette langue fut autrefois parlée dans la plus grande partie du pays. LA BRETAGNE C'EST UNE LANGUE ET UNE CULTURE.

La Bretagne, pays agricole et maritime, a des modes de vie particuliers et des intérêts opposés aux intérêts français qui sont surtout industriels ou viticoles. LA BRETAGNE, C'EST UNE ÉCONOMIE.

Les Bretons — sans le savoir très souvent — ont conscience d'appartenir à un peuple différent du peuple français. Dans les cinq départements bretons, on est Breton, on le dit, on est fier de l'être et on aime la Bretagne. LA BRETAGNE, C'EST UNE PATRIE.

Pour toutes ces raisons, la Bretagne est une Nation. C'est une petite nation, auprès de la nation allemande, par exemple, mais c'est une nation comme le Danemark, comme la Norvège ou la Finlande.

Au même titre que les autres nations, la Bretagne a droit de mener une existence particulière. Ce qui est bon pour le Danemark l'est aussi pour nous. Etant une Nation, la Bretagne a tous les droits d'une nation, y compris le droit de se donner un Etat et de vivre libre.

LA BRETAGNE EN EUROPE

SUPERFICIE :

| | |
|-----------------------|------------------------|
| Belgique | 30.444 Km ² |
| Pays-Bas | 34.200 — |
| BRETAGNE | 35.312 — |
| Slovaquie | 36.000 — |
| Suisse | 41.350 — |

POPULATION :

| | |
|-----------------------|--------------------|
| Norvège | 2.820.000 Hab. |
| Irlande | 2.972.000 — |
| BRETAGNE | 3.056.000 — |
| Danemark | 3.525.000 — |
| Finlande | 3.700.000 — |

La Bretagne est aussi vaste et aussi peuplée que d'autres nations plus favorisées qui ont pu s'épanouir et jouer un rôle politique ou économique parfois très important.

Voilà en quoi consiste essentiellement la doctrine du Nationalisme breton.

Il convient de préciser que ce nationalisme est profondément différent de ce qu'on appelle en France le nationalisme. Fort arriéré en matière sociale, le nationalisme français est chauvin et vit renfermé sur lui-même, il ignore le Monde ou ne veut le connaître que comme un vassal à qui on commande. Le nationalisme breton, au contraire, a une conscience très nette des réformes sociales nécessaires sur lesquelles il a du reste pris position. En outre, il est fortement imprégné de fédéralisme, il s'est toujours prononcé pour une révision des traités, qui seule pouvait empêcher la guerre, et pour une réorganisation générale de l'Europe qui seule peut maintenir la paix. Là encore le Parti National Breton fait figure de précurseur.

LE BUT

C'est pour la Bretagne une nécessité vitale de recouvrer sa liberté politique.

Il est, en effet, évident pour tout homme impartial que, si nos intérêts matériels étaient sacrifiés, nos caractéristiques spirituelles étaient aussi menacées de destruction. Notre langue et notre culture populaire, condamnées par l'Etat Français, étaient vouées à disparaître. Nos qualités les plus solides, amour du travail, stabilité et fécondité de la famille, tradi-

tions héroïques, richesse du cœur, admirable tenue d'un peuple baigné de spiritualité, d'un peuple « eau de source », selon l'expression d'Alphonse de Chateaubriant, tout s'effritait lentement mais d'une façon inexorable au contact d'une conception matérialiste de la vie devenue celle de la majorité des Français, et qui a conduit nos voisins à la défaite.



Pour parer à cette ruine matérielle et à cette déliquescence spirituelle, notre but est donc de restaurer des libertés politiques bretonnes, afin que, garanties par ces libertés politiques, la vie spiri-

rituelle, la vie culturelle et la vie économique de notre peuple puissent s'épanouir sans entraves.

Nous reconnaissons que ce but serait pleinement atteint par une indépendance totale de la Bretagne qui pourrait ainsi traiter d'égale à égale, de puissance à puissance avec les autres nations du monde. Cependant nous ne sommes pas des séparatistes de principe.

Le Parti National Breton a toujours déclaré qu'avec une France loyale et propre il était prêt à s'entendre et qu'il désirait entretenir avec elle

des rapports amicaux. Nous n'avons pas changé et actuellement nous sommes encore disposés à entamer des conversations avec le Gouvernement français en vue de régler diplomatiquement et à l'amiable le problème des relations franco-bretonnes. La reconstruction de l'Europe ne se fera pas sans de mutuelles concessions et le Parti National Breton, qui a toujours donné des preuves de son sens des réalités politiques, n'entend pas aujourd'hui plus qu'hier se hérissier dans une attitude intransigeante de séparatisme.

Il ne faudrait pas croire toutefois que le Parti est prêt à tout céder si le Gouvernement français ne nous accorde rien ou seulement des libertés illusoires. Nous voulons bien continuer à demeurer dans le cadre français et à participer à la vie d'une France d'esprit nouveau, mais à condition que des garanties substantielles nous soient offertes. Jamais, en aucun cas, quelles que puissent être les raisons invoquées, nous n'admettrons que la Bretagne de demain soit identique à la Bretagne d'hier.

UN PROGRAMME MINIMUM

Aucune équivoque n'étant plus possible en ce qui concerne notre position et le Gouvernement français ayant d'autre part déclaré officiellement et à plusieurs reprises son intention de décentraliser, le Parti National Breton prend l'initiative de proposer un programme pratique minimum susceptible d'être appliqué dans le cadre français. Ce pro-

gramme est du reste davantage un programme de relations extérieures entre l'Etat français et l'Etat breton qu'un programme intérieur de reconstruction.

La Bretagne entrera comme Etat libre au sein de l'Empire français.

L'Etat breton sera dirigée par un Breton, entouré de personnalités bretonnes dont la compétence sera utilisée pour les affaires économiques et culturelles.

Le Chef de l'Etat breton et ses ministres seront assistés à titre consultatif d'un Conseil National Economique et d'une Assemblée représentative.

L'Etat breton refondra la législation française afin qu'elle soit parfaitement adaptée aux besoins du peuple breton.

L'Administration sera nommée par le Chef de l'Etat breton. Les fonctionnaires seront Bretons, et bretonnants là où la langue maternelle du peuple est le breton. Les fonctionnaires bretons resteront en place, ils devront s'associer loyalement à l'effort du relèvement national.

L'armée et la police seront placées sous les ordres du Gouvernement breton qui veillera à ce que notre peuple ne soit pas entraîné contre son gré dans des aventures militaires et pourra décider en cas de conflit de la neutralité de la Bretagne.

L'Instruction publique sera réorganisée par l'Etat breton qui fixera les programmes. La langue bretonne sera enseignée à tous les degrés en Basse-Bretagne et à titre de langue seconde en Haute-Bretagne. L'Histoire de Bretagne sera enseignée à tous les degrés dans toutes les écoles de Bretagne.

La liberté religieuse sera garantie à tous les Bretons. Les rapports de l'Etat breton et de l'Eglise seront réglés par un Concordat.

L'équipement économique et la mise en valeur de la Bretagne seront entrepris sur la base d'un plan de longue durée et exécuté dans l'ordre d'urgence.

Les impôts perçus en Bretagne seront dépensés en Bretagne dans une proportion qui ne sera pas inférieure aux deux tiers du montant global.

La représentation diplomatique de la Bretagne à l'étranger sera confiée au Gouvernement français ; toutefois, l'Etat breton pourra passer directement avec les Etats étrangers des accords commerciaux pour les questions dans lesquelles la Bretagne sera la seule ou la principale intéressée.

En résumé, tout ce qui concerne l'Empire français sera réglé par le Gouvernement français après consultation du Chef de l'Etat breton ou de son représentant. Tout ce qui concerne la Bretagne sera réglé directement par le Chef de l'Etat breton.

L'AVENIR

Un arrangement comme celui qui vient d'être exposé satisfait à la fois les intérêts français et les légitimes aspirations bretonnes. Sa réalisation ne dépend pas de nous. Le Parti, après avoir défini sa position et élaboré un projet d'accord, ne peut

pas faire un pas de plus en avant dans la voie de la réconciliation. Le Gouvernement français a la parole. Il sait ce que nous voulons. Nous attendons qu'il précise ses intentions à notre égard.

Si le Gouvernement français est compréhensif, la collaboration franco-bretonne pourra s'exercer fructueusement dans tous les domaines. Si le Gouvernement français continue à faire preuve d'hostilité, nous serons contraints d'envisager un règlement de comptes brutal et définitif ; nous en avons dès maintenant la force.

L'avenir de la Bretagne s'étend devant nous, lumineux. Nous n'admettons pas que cet avenir soit saboté comme l'a été notre passé. Que la Bretagne nous fasse confiance, l'heure de sa liberté a sonné.



TABLE

| | Pages |
|--|-------|
| Quinze siècles d'Histoire | 9 |
| <i>L'Indépendance</i> | 9 |
| <i>L'Autonomie</i> | 12 |
| <i>L'Annexion</i> | 13 |
| | |
| L'évolution politique du Parti | 17 |
| <i>Le Régionalisme</i> | 18 |
| <i>L'Autonomisme</i> | 19 |
| <i>Le Nationalisme</i> | 22 |
| | |
| Vingt ans d'action | 25 |
| <i>Le combat pour la langue</i> | 26 |
| <i>La défense des intérêts bretons</i> | 28 |
| Un pays sacrifié..... | 28 |
| <i>L'agriculture</i> | 31 |

| | |
|--|----|
| La marine et la pêche..... | 35 |
| L'industrie et les voies de commu- nication | 37 |
| Le Parti seul protestataire..... | 39 |
| Guerre à la guerre..... | 40 |
| La leçon de 14-18..... | 40 |
| « Pas de guerre pour les Tchèques ! » | 43 |
| La guerre pour Dantzig..... | 46 |
| La lutte continue | 49 |
| Le Parti actuel..... | 50 |
| La doctrine..... | 51 |
| Le but..... | 54 |
| Un programme minimum..... | 56 |
| L'avenir | 58 |

Bep sadorn, prenit

Chaque samedi

achetez

L'Heure Bretonne

evit ma vo

Breiz digabestr

ar vrasa kelaouenn sizuniek
e Breiz

le plus grand hebdomadaire
de Bretagne

1, Rue d'Estrées, RENNES - Tél. 51-80

Koumanant : 1 bloaz 40 frs 6 miz 25 frs
Abonnement : 1 an

C. C. F. H. GEFLOY 75-79 RENNES

Pour vous documenter sur le Parti National Breton

ADRESSEZ-VOUS :

au SECRETARIAT GENERAL DU P. N. B.
11, Quai Lamartine, RENNES

C. C. P. : M. R. BOURDON, 333-38, Rennes

ou aux SERVICES DEPARTEMENTAUX DU P. N. B.

Côtes-du-Nord. — 29, *Rue Renan*, SAINT-BRIEUC.

C. C. P. : M. J. de Quélen, 269-23, RENNES.

Finistère. — *Ar Feunteuniou*, CHATEAUNEUF-DU-FAOU.

C. C. P. : M. Yves Tanguy, 429-44, RENNES.

Ille-et-Vilaine. — 4, *Rue de Toulouse*, RENNES.

C. C. P. : M. G. Malle, 424-72, RENNES.

Loire-Inférieure. — 10, *Rue Voltaire*, NANTES.

C. C. P. : M. G. Breton, 459-98, NANTES

Morbihan. — *Kervéléan*, LANESTER.

C. C. P. : M. M. Guieysse, 418-27, NANTES.

Bretons émigrés. — 63, *Rue de Vaugirard*, PARIS-V°.

C. C. P. : M. A. Guillou, 10, rue Armand-Moisan, XV°, 244-653, PARIS.